

## **Code de déontologie du massage bien-être**

### **Devoirs et obligations du masseur envers ses clients**

- 1 - Tout masseur s'engage à ne pas tromper ses futurs clients sur ses compétences et les formations reçues.
- 2 – Le masseur doit tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances ainsi que des moyens dont il dispose. Il ne doit pas notamment, entreprendre des services pour lesquels il n'est pas préparé, formé ou suffisamment équipé.
- 3 – Le masseur doit conserver secret les confidences reçues de ses clients. Il ne doit pas se servir de ses clients à des fins personnelles et ne jamais se servir de l'état de relaxation de ses clients pour abuser, tromper ou rendre dépendant. Il s'engage également à respecter la vie privée, la dignité et la liberté de ses clients.
- 4 – Le masseur doit s'abstenir d'exercer dans des conditions, des états ou des endroits susceptibles de compromettre la qualité des services et la dignité de la pratique du massage bien-être.
- 5 – A aucun moment le masseur ne fera exercice illégal de la médecine ou du métier de kinésithérapeute. Il devra être clair sur ses propres activités de relaxation et ne laisser aucun doute possible que ce soit dans son attitude, son discours et sa communication (employer uniquement le terme massage bien-être). Si le masseur estime que son client en a besoin, il doit lui suggérer de consulter son médecin traitant.
- 6 – le masseur se doit de respecter les règles de base de l'hygiène personnelle et vestimentaire afin de ne pas indisposer ses clients.
- 7 – Le masseur doit respecter le droit à l'intimité et à la pudeur de ses clients, tant lors de sa pratique que lors du déshabillage et de l'habillage. Le masseur doit également s'ajuster aux besoins pudiques de ses clients et respecter leur droit de garder les vêtements qu'ils désirent lors de l'intervention.

Centre agréé par la Fédération Française du massage Traditionnel de relaxation